

Strasbourg, le **15 JUIN 2022**

**Direction Générale Adjointe
Ressources**

Direction des Ressources Humaines
Direction Dialogue Social et des Conditions
de Travail
Service Dialogue Social

Dossier suivi par : Loïc BILAND
Tél. : 03 88 76 66 31
Mél. : loic.biland@alsace.eu

Monsieur Christophe ODERMATT
Secrétaire général
Syndicat Force Ouvrière des Personnels de
la CeA
Hôtel du Département
67000 STRASBOURG

Monsieur le Secrétaire général,

Nous avons pris bonne note de vos courriers du 25 mars et du 28 avril 2022, par lesquels vous demandiez à la collectivité de reconsidérer la situation des chefs d'équipe d'exploitation principaux de la DIR-Est et de prononcer, en cas d'exercice du droit d'option, leur intégration ou leur détachement sans limitation de durée (DSLSD) dans le grade d'agent de maîtrise principal. Vous aviez également pu échanger de cette situation avec le Président de la collectivité.

La Collectivité européenne d'Alsace entend reconnaître pleinement les compétences de chacun et, par ce biais, appliquera aux agents de la DIR-Est un classement dans un grade de la fonction publique territoriale apprécié au regard du niveau des missions prévues par les statuts particuliers.

Des analyses approfondies ont ainsi été menées par les différentes directions concernées, prenant note des arguments exposés dans vos différents courriers et lors de votre rencontre avec le Président le 24 mai 2022.

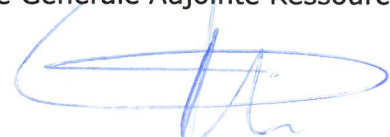
À la suite de cette analyse, je vous informe que la collectivité a décidé d'intégrer les chefs d'équipe d'exploitation principaux, en cas d'exercice du droit d'option, dans le grade d'agent de maîtrise principal.

Les agents concernés se verront transmettre une simulation en ce sens et les directions seront également informées de ces adaptations.

Vous souhaitant bonne réception de ce courrier,

Je vous prie, Monsieur le Secrétaire général, de recevoir mes meilleures salutations.

Le Président,
Pour le Président,
Par délégation
La Directrice Générale Adjointe Ressources



Stéphanie TACHON

La correspondance doit être adressée à M. le Président de la Collectivité européenne d'Alsace.

Collectivité européenne d'Alsace

Hôtel du Département
Place du Quartier Blanc 67964 STRASBOURG Cedex 9

Hôtel du Département
100 Avenue d'Alsace 68000 COLMAR

03 69 49 39 29 | www.alsace.eu